

N°22-02-005

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 26 janvier 2022.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MORVILLE C. ; TAVERNE M.H. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; CAUX P. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; OBERT O. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D. (reçoit pouvoir de JM CROQUELOIS).

Absents excusés :

Mesdames BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs DELATTRE J. (donne pouvoir à P. CAUX) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à D. BEE) ; FOURNIER D. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; BACQUET J. ; TELLIER C.

Absents :

Monsieur MONBAILLY V.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

OBJET : ACTION SOCIALE – CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Rapporteur : Isabelle POURCHEL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ouvrant la possibilité de créer un CIAS pour mettre en œuvre la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu les dispositions de l'article L 123-5 du code de l'action sociale et des familles relatives au CIAS ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale validée par les communes et intégrée aux statuts de la communauté depuis plusieurs années ;

Considérant les travaux d'Analyse des Besoins Sociaux présentés en commission et les documents adressés dans la convocation au présent conseil et introduits par Monsieur le président de la communauté rappelant l'intérêt pour le Territoire de développer un centre intercommunal d'action sociale ;

Considérant que le CIAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté ;

Il est proposé :

- De procéder à la création d'un centre intercommunal d'action sociale à compter du 1^{er} mars 2022
- De confier au CIAS ainsi créé la mise en oeuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire
- De créer un comité de suivi du CIAS composé des 36 maires et des institutions partenaires, dans la continuité des instances ayant travaillé sur sa création
- D'autoriser le Président à solliciter toute subvention sur ces sujets auprès des partenaires du CIAS
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE**

DE PROCEDER à la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à compter du 1^{er} mars 2022 ;

DE CONFIER au CIAS ainsi créé la mise en oeuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;

DE CREER un comité de suivi du CIAS composé des 36 maires et des institutions partenaires, dans la continuité des instances ayant travaillé sur sa création ;

D'AUTORISER le Président à solliciter toute subvention sur ces sujets auprès des partenaires du CIAS ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.



Pour extrait conforme.

Le Président,